

arrive que dans beaucoup de cas le patient était si bas qu'il ne pouvait être sauvé que par le sacrifice du sang d'un autre et quelquefois le sacrifice a été fatal même au sauveur qui avait offert son sang pour la transfusion.

Laissez-moi dire immédiatement que je ne souhaite pas une pareille destinée aux représentants libéraux qui se sont ralliés à l'administration. J'ai eu l'avantage d'être uni de près dans une amitié intime avec la plupart d'entre eux pendant beaucoup d'années. Je les connais trop bien pour ne pas comprendre qu'ils ont été guidés dans ce qu'ils ont fait entièrement par leur conscience. Nous avons même entendu quelques-uns d'entre eux déclarer qu'ils avaient fait un sacrifice; d'autres ont même déclaré par écrit que pendant longtemps ils ont hésité et résisté à toutes les avances. La conscience est l'arbitre suprême et je n'entrerai pas dans le sanctuaire de la conscience. Je respecte les convictions de tous, même de ceux avec lesquels je peux différer d'opinion pour le moment; mais on me pardonnera si je dis qu'en ce qui me concerne, je n'ai jamais pu apprécier ces dissertations subtiles qui sont faites en vue de nous convaincre que la guerre exige et crée de nouveaux critères moraux. Il n'existe pas de ces critères spécialement pour le temps de guerre. Le devoir n'est que l'impression concrète d'une vérité éternelle qui ne peut jamais varier, qui reste la même pendant la guerre et pendant la paix. Mais sans aucun doute, la guerre augmente tous les devoirs et les élève à une hauteur qui est naturellement inconnue en temps de paix.

Si j'envisage l'histoire de cette guerre, il me semble qu'il ne s'est rien produit pour justifier la mise à l'écart en temps de guerre des principes du gouvernement constitutionnel anglais et leur oubli dans quelque entrepôt frigorifique pour être repris après le rétablissement de la paix. Aucune des nombreuses tentatives qui ont été faites en Angleterre pour unir les éléments discordants sous le nom d'union, en prenant pour prétexte que l'on faciliterait le triomphe dans la guerre, n'ont réussi à créer un gouvernement qui pouvait faire mieux ou plus que son prédécesseur.

Si les principes sur lesquels s'appuie le régime constitutionnel britannique sont bons et efficaces en temps de paix ils doivent l'être également en temps de guerre. S'il est un trait du régime constitutionnel anglais qui assure réellement sa supériorité, c'est qu'il ne saurait se passer d'une opposition fortement organisée, opposition organisée non pas seulement, comme on est

trop souvent porté à le croire, dans l'unique but de toujours combattre les mesures du Gouvernement, mais surveiller, critiquer et appuyer les actes du ministère selon que l'intérêt public exige qu'elle les surveille, les critique ou les approuve. L'éternelle vigilance est le prix de la liberté et le témoignage universel de l'histoire est là pour proclamer que si l'éternelle vigilance d'une opposition forte et résolue fait défaut à un moment donné, on peut être certain que des empiètements contre la liberté du peuple et des abus de pouvoirs se produiront tout comme les mauvaises herbes et l'ivraie envahissent le champ et feront périr la récolte du cultivateur s'il n'exerce une surveillance de tous les instants. Bien plus, j'ai le droit d'invoquer le témoignage de l'histoire des institutions britanniques en vue d'établir que, si en aucun temps, une partie de l'opposition se relâche de la vigilance qu'elle est censée exercer, les mauvaises herbes et l'ivraie envahiront les récoltes. D'ailleurs nous avons déjà la preuve de ce que j'avance, car il est notoire qu'à l'heure actuelle le Parlement canadien se réunit en violation de ce qui reste de la loi régissant les élections au Canada.

M. l'Orateur, les membres de cette Chambre au cours de la dernière session, étaient divisés relativement à la question du service militaire obligatoire. Des membres du parti libéral étaient en faveur de la conscription, d'autres y étaient opposés. Sur ce sujet, en ma qualité de chef reconnu de l'opposition, je n'ai pas voulu peser sur la conscience de personne. On a fait valoir de forts arguments de part et d'autre; quoiqu'il en soit, il n'existait pas de divergence d'opinion dans les rangs de la gauche relativement à la mesure scandaleuse connue sous le nom de loi des élections en temps de guerre ou s'il faut la désigner sous son nom populaire—ou plutôt impopulaire—la loi des élections. Il n'existait pas de divergence d'opinion au sujet de cette loi dans les rangs des membres de la gauche; tous à l'unanimité se sont prononcés contre la mesure. A tous les points de vue, cette loi était un outrage, une odieuse violation des principes essentiels de notre constitution démocratique. Le fait de créer un corps électoral particulier en vue d'une élection imminente, la reconnaissance du droit d'électeur à certains citoyens et le refus de l'accorder à d'autres, le fait d'ouvrir la porte toute grande à la fraude qui a permis au Gouvernement ou à ses fonctionnaires d'ostraciser certaines classes de sujets de Sa Majesté et de conférer le droit électoral

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]